

Zaventem, 10 août 2016.

Communiqué de presse

Attaque terroriste à Charleroi : une réunion avec du résultat dont l'exécution sera surveillée par le SLFP Police

Comme vous le savez certainement, le ministre de l'Intérieur – commandé par le Premier ministre – nous a reçu avec les différents acteurs de la sécurité des policiers (OCAM, centre de crise, Cabinet, direction de la police fédérale et Commission permanente de la police locale).

Ce qui nous a été dit est bien plus précis – et bien plus positif pour les policiers – que les dernières déclarations trop lapidaires du ministre de l'Intérieur.

Il est clair que les avancées ci-dessous doivent être exécutées et que cette exécution devra être surveillée, tant par le SLFP Police au niveau national que par ses délégués locaux.

Ainsi, il a été entendu ce qui suit :

1. A la demande du seul SLFP Police, l'idée d'un « STOP aux attaques statutaires » est retenue et fera l'objet d'un débat paritaire début septembre, de manière à ramener la sérénité sur ce plan-là auprès des policiers ;
2. Des bases légales sont presque terminées et nous seront soumises très vite donnant compétence au ministre de l'Intérieur sur deux aspects importants au cœur des policiers :
 - a. L'autorisation de port d'arme sur le trajet lieu habituel de travail-domicile et retour ;
 - b. L'autorisation – durant une période temporaire – du port d'arme permanent.
3. Une Concertation va démarrer dans les jours qui viennent sur deux types de normes :
 - a. Les normes quant à la sécurité des bâtiments policiers ;
 - b. Les normes quant aux munitions.
4. Au sujet des armement et munition : un marché public va être lancé dans les jours qui viennent en vue de rééquiper la police d'armes collectives dignes de ce nom (sur base du calibre .300) ;
5. Si le ministre de l'Intérieur – et le gouvernement derrière lui – admet son incapacité légale d'imposer à l'OCAM d'élever le niveau comme nous le voulions, le ministre de l'Intérieur admet que le problème réside dans la méthode légalement imposée aux analystes de l'OCAM, et il s'est engagé à proposer d'urgence à ses partenaires de gouvernement une modification du cadre légal à ce sujet ;



6. Il va envoyer aujourd'hui encore une directive rappelant l'obligation légale de concerter la nouvelle analyse de risque locale, imposée par l'attentat de Charleroi, et les mesures à prendre qui en découlent ;
7. Quant aux mesures à prendre :
 - a. La liste des mesures à prendre par le Centre de crise va nous être communiquée ;
 - b. Dans cette liste, nous allons en concertation déterminer un noyau central qu'il sera obligatoire à mettre en œuvre par TOUT responsable de bâtiment policier ;
 - c. Le ministre de l'Intérieur va assurer un suivi spécial des concertations locales sur le sujet pour nous rendre compte au fil du temps en CSC ;
 - d. Il n'est pas question d'armer (spray) les collègues CALOG hors ceux/celles qui assurent l'accueil (et après formation) ;
 - e. Le ministre de l'Intérieur invite les Chefs de corps à anticiper les bases légales « armement » à paraître au profit des agents de police, en organisant les formations ad hoc pour que les agents concernés soient prêts à être armés dès parution ;
 - f. ...

Nous vous tenons informés de la suite dans les jours, les semaines et les mois à venir.

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Nationaal ondervoorzitter
+32485184952

